

Paris, le 7 avril 2022

M. Emmanuel MACRON  
Candidat à la Présidence de la République  
La République En Marche  
68, rue du Rocher  
75008 PARIS

Monsieur le Président-Candidat,

La suppression de la contribution à l'audiovisuel public a fait partie des premières propositions que vous avez formulées à la suite de votre entrée dans la campagne présidentielle. Dès votre réunion publique à Poissy, vous en avez fait l'annonce pour marquer votre volonté d'adopter des mesures favorables au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Nous pouvons comprendre les objectifs ainsi poursuivis mais nous devons aussi faire le constat que cette mesure fiscale pourrait avoir de lourdes conséquences sur la politique audiovisuelle et plus particulièrement, sur le financement de l'audiovisuel public, sur sa pérennité, sur son indépendance et sur la mise en œuvre des missions de service public qu'il doit prendre en charge et qui exigent stabilité et prévisibilité.

Au-delà du rôle important que jouent en particulier France Télévisions et Radio France pour faire vivre le pluralisme de l'information dans un monde saturé de fausses nouvelles, ces deux piliers de l'audiovisuel public sont également des acteurs centraux, historiques et spécifiques dans le financement et la diffusion de la culture et de la création audiovisuelle et cinématographique française.

France Télévisions représente aujourd'hui 420 millions d'euros par an dans la création audiovisuelle, 60 millions d'euros pour le cinéma et un catalogue de plus de 500 films offerts au public, une offre destinée à la jeunesse, avec France 4, qui a été essentielle durant le confinement et qui fait rayonner l'animation française. C'est également le 1er groupe audiovisuel pour la diffusion de la fiction française, une offre pour la culture renforcée depuis la crise, plus de 1000 spectacles disponibles en numérique... Les radios de Radio France, dans leur diversité, figurent en tête des audiences chacune dans leur domaine, preuve de leur plébiscite par les Français, et ont développé une politique de podcasts qui connaît un succès retentissant.

Il est peu de dire que par sa large politique de diffusion et de valorisation de la création française, le service public permet à de nombreux créateurs de percevoir, à travers les organismes de gestion collective comme la SACD, une rémunération proportionnelle, dont la France a conforté le principe ces dernières années au sein de l'Union européenne, et qui a été et reste essentielle au sortir de la crise sanitaire qui a tout particulièrement frappé le secteur culturel.

Ces quelques chiffres et réalités en disent long sur l'engagement du service public au profit de la création française et européenne. Ils justifient l'émoi que votre annonce a suscité auprès des créateurs et des professionnels qui peuvent comprendre et même soutenir la modernisation d'une contribution à l'audiovisuel public reposant sur la détention d'un poste de télévision mais qui sont légitimement inquiets face à la remise en cause de l'existence d'un financement affecté. C'est la garantie de l'indépendance indispensable de l'audiovisuel public, du maintien d'une ambition élevée et d'une visibilité nécessaire sur les perspectives de financement.

D'ailleurs, parmi les grands pays de service public, de la Grande-Bretagne à l'Allemagne, de l'Italie aux pays scandinaves, tous ont réformé le financement de leur audiovisuel public sans qu'aucun ne revienne sur l'existence d'une contribution affectée à l'audiovisuel public.

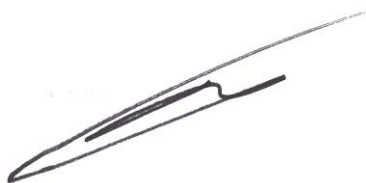
Aujourd'hui, au nom des 50.000 auteurs que nous représentons, nous vous sollicitons pour mieux connaître vos engagements sur l'avenir du financement de l'audiovisuel public et sur les mécanismes précis que vous envisageriez de mettre en place pour construire ce nouveau pacte en faveur du service public.

Ces dernières semaines ont vu émerger des propositions nombreuses et plus ou moins sérieuses afin d'encadrer une budgétisation programmée du financement des entreprises publiques de l'audiovisuel. Nous avons, pour notre part, la conviction que, parmi les pistes en discussion, la mise en œuvre d'un dispositif de prélèvement sur les recettes de l'Etat, comme en bénéficient aujourd'hui les collectivités locales et le budget de l'Union européenne, constitue sans doute l'hypothèse la plus solide, aussi bien constitutionnellement qu'opérationnellement, et la plus à même de garantir l'indépendance de l'audiovisuel public.

Partagez-vous cette analyse ? La reprenez-vous à votre compte ? Quelles solutions compteriez-vous mettre en œuvre dans le cadre d'un second mandat à l'Elysée pour que cette suppression de la redevance aboutisse in fine à sanctuariser l'indépendance du service public et à la doter d'une architecture financière qui la mette à l'abri des pressions et qui la conforte dans ses missions ?

Ce sont là autant de questions et d'enjeux forts qui ont à voir avec la liberté d'expression, la liberté de communication et aussi la liberté de création et qui nous semblent relever pleinement du débat présidentiel.

Comptant sur votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président-Candidat, en l'assurance de notre haute considération.



Pascal ROGARD  
Directeur général



Jean-Xavier de LESTRADE  
Président